

Seul le prononcé fait foi

Discours de Jean-François Copé – mardi 11 mai 2010

Proposition de résolution sur l'attachement aux valeurs de la République

Monsieur le Président,
Madame le Garde des Sceaux,
Mes chers collègues,

Je m'adresse à vous avec la conviction, intime et profonde, que le moment que nous vivons est important et symbolique ... Parce que le texte dont nous allons aujourd'hui débattre est important et symbolique !

D'abord, par l'instrument que nous nous apprêtons à adopter : une résolution.

Ensuite, par l'objet sur lequel nous nous apprêtons à nous prononcer : notre attachement au respect des valeurs de la République face au développement de pratiques radicales qui y portent atteinte et, spécialement, le port du voile intégral.

Enfin, parce que c'est un moment parlementaire ! Un moment démocratique ! Et un moment républicain !

L'instrument y est pour beaucoup : une résolution ! L'adoption d'une résolution ! Ce droit dont nous, parlementaires, étions privés depuis 1958 et que nous avons, en Congrès, rétabli en juillet 2008.

Adoption d'une résolution qui est l'expression de la volonté politique de la Nation, par les élus de la Nation.

... Certes, elle n'est pas une loi. Certes, elle n'est ni contraignante ni normative.

Mais elle est une déclaration politique au sens le plus noble du terme ... Une déclaration faite par les élus du peuple français, comme le furent, en leur temps, certaines de nos déclarations de droits !

Elle est aussi un message ... Un message adressé à celles et ceux qui, en France et dans le monde, inlassablement se battent pour les valeurs de dignité, de liberté, d'égalité et de fraternité ... Ces valeurs dont la France est mère et qui ont fait notre République. Ces valeurs auxquelles notre attachement doit être sans faille et que nous devons défendre sans relâche !

Il est donc essentiel que, par une résolution ... la première résolution à portée générale que nous adoptons ... nous, représentants de la Nation, réaffirmions solennellement notre attachement à ces valeurs lorsque le développement de pratiques radicales y portent atteinte ou les mettent en péril !

Notre résolution parlementaire fera ainsi écho à la déclaration solennelle du Président de la République devant le Congrès, le 22 juin dernier : « *la burqa n'est pas la bienvenue sur le territoire de la République française.* »

C'est en effet dans cette perspective que les parlementaires de tous bords se sont saisis de cette question en constituant il y a près d'un an une mission d'information !

... Et c'est dans cette perspective que je présente aujourd'hui devant vous, au nom du groupe UMP que j'ai l'honneur de présider, cette proposition de résolution !

Nous avons beaucoup consulté, écouté, dialogué depuis un an. Après le temps de la réflexion et du débat, voici venu le temps du politique, le temps de la décision. Décider, c'est l'essence même de notre mission de responsables politiques. Notre raison d'être. Le dialogue et la concertation n'ont de sens que si, in fine, il y a décision.

Je veux dire ici que l'esprit qui nous anime, en cet instant, est un esprit d'unité et de rassemblement.

Voilà pourquoi j'ai, à la demande du président du groupe « socialiste, radical, citoyen et divers gauche », modifié cette proposition de résolution. Voilà pourquoi je salue l'engagement d'André Gérin qui assume ses convictions en homme libre. Car j'ai la conviction que c'est unis que nous devons dire et faire savoir ce qu'est la position du peuple

français ! Et je forme le vœu que cette résolution sera adoptée par tous et toutes dans cet hémicycle, unis au-delà des clivages politiques.

C'est dans ce même esprit, encore, que le gouvernement engagera dans quelques jours, comme nous députés de la majorité le lui avons demandé, le temps de l'action en présentant un projet de loi dont nous débattons et que nous voterons afin que cessent des pratiques auxquelles la République doit, simplement, dire non !

Ces pratiques, inspirées par des mouvances radicales extrémistes, ne poursuivent qu'un seul but : tester la vigilance de la République. En d'autres termes : instrumentaliser la religion à des fins idéologiques et politiques.

Cette instrumentalisation est toujours une menace.... Une menace pour la République comme pour les religions. L'Histoire nous l'apprend : l'instrumentalisation politique du religieux est une tentation récurrente. Et notre vieille Europe peut témoigner que, le plus souvent, cette instrumentalisation a été source de malheur, de souffrance et de violence.

C'est contre cette instrumentalisation que nous devons lutter !

De quoi s'agit-il ?... De dénoncer par cette résolution, puis d'interdire par la loi, le fait que des femmes soient conduites –de gré ou de force- à dissimuler intégralement leur visage.

A ce point de mon propos, je veux que les choses soient claires : le port du voile intégral ... cette pratique qui se développe en France, comme elle se développe dans d'autres pays en Europe et dans le monde ... cette pratique que nous dénonçons ... n'a rien à voir avec une quelconque « liberté vestimentaire » !

Le voile intégral n'est pas un vêtement. C'est un masque, porté en permanence, volontairement ou sous la contrainte.

Le voile intégral est une indignité... indignité réservée comme par hasard aux seules femmes et qui les privent de toute vie sociale, économique et politique... de toute vie normale.

Le voile intégral empêche toute identification dans l'espace public et constitue une menace pour notre société.

C'est une négation de soi, une négation de l'autre et une négation de notre pacte républicain. Que vaut l'échange entre deux citoyens libres qui se rencontrent pour la première fois si l'un des deux, au seul motif qu'il est une femme, ne peut montrer ni son visage, ni son sourire ?

Sans sourire, ni visage, le contrat social est rompu et c'est la peur qui domine ! Sans sourire, ni visage, quel sens pouvons-nous encore donner au mot de « fraternité » ?

Voilà pourquoi nous ne pouvons rester ni indifférents, ni muets ! Car sous couvert de liberté de manifester ses opinions ou ses croyances, sous couvert de relativisme culturel, ces pratiques sont contraires à nos valeurs, contraires à notre modèle de société et contraires à ce à quoi la France, depuis plus de deux siècles, est attachée, ... à ce pour quoi elle a lutté !

Peu importe le nombre de femmes concernées : Zéro hier. Sans doute deux mille aujourd'hui... Devons-nous attendre qu'elles soient demain vingt mille pour réagir ? Non ! Notre détermination n'est pas affaire de statistiques. C'est une question de principe : pour les femmes et pour la société, nous ne pouvons accepter cette atteinte !

C'est la raison ... l'unique mais impérieuse raison ... pour laquelle nous sommes ici ce jour solennellement réunis !

Alors, bien-sûr, je l'ai dit : une résolution n'y suffira pas. Passé le temps de l'explication politique, il sera nécessaire de voter une loi pour déterminer les moyens par lesquels ces pratiques doivent cesser et être sanctionnées !

Mais la sanction n'est pas tout. Encore faut-il, au préalable, que les choses soient clairement dites !

Que tous et chacun comprennent les raisons pour lesquelles, aujourd'hui, en France, il est des comportements qui ne sont ni tolérables ni acceptables !

Faire comprendre, sur le terrain, par le dialogue, l'explication, la médiation... Et prendre le temps, alors même que nous aurons décidé par une loi, prendre six mois pour construire –ou reconstruire- l'adhésion sans partage à nos valeurs ... adhésion qui, à tort et sans bruit, a faibli, le plus souvent par ignorance ou incompréhension, parfois par provocation et il faut

bien le dire par défaut de vigilance des républicains que nous sommes, toutes sensibilités confondues.

Et, lorsque le temps de la pédagogie lui-même sera passé, lorsque six mois se seront écoulés après que la loi aura été votée, six mois pendant lesquels la parole des représentants du peuple français – parole du peuple français et de la France – aura sur notre territoire et par-delà nos frontières été portée ... alors, notre détermination sera comprise et le temps sera venu, enfin, de garantir que ces pratiques, sans exception, cessent d'exister !

Parce qu'il n'est pas acceptable que, dans notre République, certaines femmes soient exclues, recluses, mises au ban de la société ! Et j'affirme que les hommes qui les y contraignent doivent être lourdement sanctionnés.

Parce que le Peuple français a, en 1958, solennellement proclamé son attachement aux droits et libertés tels que définis par la Déclaration de 1789, confirmée et complétée par le préambule de la Constitution de 1946 !

Il est de notre responsabilité d'élus et de représentants d'affirmer que l'exercice de la liberté d'expression, d'opinion ou de croyance ne peut être revendiquée par quiconque pour s'affranchir des règles communes au mépris des valeurs et des devoirs qui fondent notre société !

Autant dire que nous devons récuser, avec la plus grande force, l'idée que cette loi viendrait stigmatiser nos compatriotes musulmans : c'est tout l'inverse. Les déclarations des responsables du Conseil Français du Culte Musulman sont unanimes : le voile intégral n'est pas une prescription religieuse. C'est donc à nous, responsables politiques, par la décision ferme et juste que nous prendrons, d'empêcher tout amalgame qui aurait pour effet de mêler la communauté musulmane à cette pratique radicale qui en fait ne la concerne pas.

De la même manière, ... parce que notre République est démocratique et sociale, ... il nous appartient de rappeler, comme l'a fait la Cour Européenne des Droits de l'Homme en 2008, que le pluralisme et la démocratie se fondent sur le dialogue et l'esprit de compromis. Pluralisme et démocratie qui imposent à chacun d'entre nous des devoirs ! Pluralisme et

démocratie qui implique nécessairement, de la part des individus, des concessions qui se justifient aux fins de la sauvegarde et de la promotion des idéaux et valeurs de notre société démocratique ! Là est le cœur de notre ordre public, un ordre public qui certes comporte la sécurité, la tranquillité et la salubrité, mais qui réside aussi et surtout ... dans une composante sociale, non matérielle : le vivre ensemble, notre vivre ensemble. Le vivre ensemble qui depuis toujours fait la France. Une France conçue autour d'un certain ordre public non matériel, pour reprendre l'expression du Conseil d'Etat !

Voilà pourquoi nous ne pouvons laisser des pratiques radicales bafouer les fondements de notre démocratie !

Voilà pourquoi nous ne pouvons laisser des pratiques extrémistes saper les principes essentiels de notre société !

Voilà pourquoi nous ne pouvons laisser le voile intégral couvrir le visage de notre République !

Et c'est à nous, députés, élus du peuple français, représentants de la Nation, que revient la mission d'en être les messagers.

Ce message, j'ai l'espoir qu'il dépassera nos frontières ! L'espoir que les pays d'Europe confrontés aux mêmes pratiques l'entendront ! L'espoir que les femmes qui, à travers le monde, se battent pour faire reconnaître et respecter leurs droits le recevront et s'en réclameront ! Ne les décevons pas ! Ne permettons pas que la France ... que la République les déçoive !

Parce que c'est notre idée de la France : une France ouverte au monde, une France courageuse, une France rassemblée.